

# éducation Sud 80

EXPRESSION DE SUD ÉDUCATION SOMME

## Loi travail bis Grève le 12 septembre !

La loi d'habilitation sur les ordonnances sur le travail a été présentée le 28 juin dernier au Conseil des Ministres. Même si le contenu des ordonnances sera élaboré au fur et à mesure, il est clair qu'avec le cadre de la loi d'habilitation ainsi posée, ce ne sont que des régressions de droits qui se profilent pour les salarié-es, et seront encore particulièrement touchés les jeunes, les plus précaires dont une majorité de femmes. La fin de la soi-disant concertation a eu lieu le 21 juillet et les organisations concertées (Solidaires n'en fait pas partie) ne savent toujours pas les contenus !

Ensemble, ne laissons pas l'ultra libéralisme à la Macron et le Medef régir nos vies !

Les distributions de dividendes, les cadeaux fiscaux et la flexibilisation totale des salarié-es ne sont pas créateurs d'emplois stables et permettant de vivre dignement !

Une grève nationale aura lieu le 12 septembre, il est urgent que toutes les organisations syndicales nationales, que les intersyndicales locales se saisissent dès aujourd'hui de cette date et la préparent dans l'action commune.



Septembre 2017  
N° 152

### À l'intérieur :

Grève le 12 septembre.....	1
Stagiaires : et voilà le metier.....	2
Nouveau guide TZR second degré.....	2
Bulletin d'adhésion.....	3
Une rentrée au rabais.....	4
SEGPA de Doullens : les suites.....	5

Déposé le jeudi 31 août 2017

Dispensé de Timbrage

AMIENS CTC

SUD  
EDUCATION  
SOMME



PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

### ROUTAGE 206

#### Nous contacter

Sud Éducation, 3-5 rue Jean Godris,  
80000 AMIENS

Mail : [somme@sudeducation.org](mailto:somme@sudeducation.org)

[www.sudeducation-somme.org](http://www.sudeducation-somme.org)

Portable : 06 07 05 76 67

Permanence le jeudi de 14h à 17h,  
3-5 rue Godris (centre ville) Amiens

Bulletin bimestriel du syndicat Sud-Éducation 80 imprimé au siège du syndicat. CPPAP 0920 S 07511 Dépôt légal Amiens centre de tri. – Directeur de publication : Bertrand Hansart. Dispensé de timbrage. Prix au numéro : 1,5€. Abonnement : 10 €/an. ISSN 2430-1655

## Stagiaires : et voilà le métier...

**A**u moment d'entrer dans l'enseignement, on est confronté à un stress important : changement de sociabilité, changement de lieu de résidence (parfois éloigné du précédent de plusieurs centaines de kilomètres), la découverte assez brutale de ce qu'est l'administration quand elle devient l'employeur... cela conjugué à l'appréhension à l'orée de l'entrée dans métier auquel on est mal formé, qui consiste essentiellement à entrer en relation avec des enfants.

Il faut bien admettre que l'éducation, le ministère n'y croit pas. Pour s'en convaincre, il suffit de voir ce qu'il est advenu de la promesse du précédent Président de la

République quant au recrutement de 60 000 enseignant-e-s, ou bien à la destruction de postes sans précédent qu'a déjà annoncé le nouveau ministre pour les personnels non-enseignants.

Le guide que vous pouvez trouver ci-dessous est destiné à permettre aux nouvelles et nouveaux stagiaires du second degré de trouver de nombreuses réponses à leurs interrogations sur leurs droits, leur formation, et leur année de stage en général.

<https://frama.link/stagiaires2017>

## Nouveau guide TZR second degré

**L**e métier d'enseignant est au cœur de nombreuses problématiques qui traversent notre société ; c'est ce qui en fait un métier si particulier. Au moment d'entrer dans l'enseignement, on est confronté à un stress important : changement de sociabilité, changement de lieu de résidence (parfois éloigné du précédent de plusieurs centaines de kilomètres), la découverte assez brutale de ce qu'est l'administration quand elle devient l'employeur... cela conjugué à l'appréhension à l'orée de l'entrée dans métier auquel on est mal formé, qui consiste essentiellement à entrer en relation avec des enfants.

Le guide que vous pouvez trouver ci-dessous est destiné à permettre aux nouvelles et nouveaux stagiaires du second degré de trouver de nombreuses réponses à leurs interrogations.

L'administration continue de faire payer aux enseignant-e-s les moins bien lotis, celles et ceux qui sont titulaires d'une zone de remplacement, l'absence de recrutements en nombres suffisants pour permettre à chacun-e d'enseigner dans des conditions correctes. L'administration part ainsi du principe que les TZR « doivent avoir une voiture », ou bien (plus cocasse

encore) que lorsque les TZR sont affecté-e-s à l'année trop loin de leur domicile et de leur établissement de rattachement, il leur « faut déménager ». Et tout ça sans sourciller, lors des groupes de travail d'affectation des TZR de juillet et d'août...

Comme nous le dénoncions déjà l'an passé, l'administration cherche encore à rogner sur les droits des TZR en essayant de leur imposer des affectations illégales, soit parce qu'elles excèdent leur obligations de service, soit parce qu'elle les affecte en dehors de leur zone de remplacement. Il n'y a pas de petit profit, quand on refuse de recruter des profs.

Rappelons que les TZR sont fortement incité-e-s à prendre leur véhicule personnel, assuré à leurs frais, ce qui dispense le rectorat d'ouvrir des postes dans les petits établissements. Ces affectations ne sont pas sans impact sur les conditions de travail et la santé des TZR, et par voie de conséquence, sur la qualité de l'enseignement.

Sur le site de SUD éducatif 80, les TZR trouveront un guide pour les aider à faire valoir leurs droits... mais rien ne vaut l'organisation collective. ■

## Bulletin d'adhésion à SUD-Éducation Somme Année scolaire 2016 – 2017

### Pourquoi se syndiquer à SUD-Éducation ?

**Un syndicat solidaire** : toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé.

**Un syndicat unitaire** : nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'ÉN.

**Un syndicat démocratique** : chaque mois, nos AG prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Les collègues qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps, dans toute la fédération SUD éducation.

**Un syndicat de lutte** : nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales. Les élections (professionnelles ou autres) ne suffiront pas à obtenir les changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par un mouvement social qui affronte le gouvernement.

**Un syndicat de transformation sociale** : SUD lutte pour les revendications des personnels et aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité : pour une autre école, une autre société. Pour être efficace, notre syndicalisme ne s'arrête donc pas à la porte des lieux de travail.

### SUD-Éducation ne vit que par les cotisations de ses adhérents.

NOM :  
 PRÉNOM :  
 ADRESSE :

TEL :  
 COURRIEL :

LIEU(X) D'EXERCICE

CORPS ET GRADE

Possibilité de paiement échelonné (préciser les mois d'encaissement)

J'autorise Sud-Éducation à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978 (information et liberté). Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à Sud-Éducation 80.

*(66% de la cotisation en crédit d'impôts dans la déclaration de revenus)*

Date et signature:

Traitement mensuel net	Cotisation annuelle	Traitement mensuel net	Cotisation annuelle
- de 600	6	+ de 2100	230
+ de 600	15	+ de 2200	251
+ de 750	27	+ de 2300	272
+ de 900	45	+ de 2400	293
+ de 1000	54	+ de 2500	315
+ de 1100	64	+ de 2600	340
+ de 1200	75	+ de 2700	364
+ de 1300	89	+ de 2800	390
+ de 1400	102	+ de 2900	416
+ de 1500	117	+ de 3000	443
+ de 1600	135	+ de 3100	472
+ de 1700	153	+ de 3200	500
+ de 1800	174	+ de 3300	530
+ de 1900	192	+ de 3400	561
+ de 2000	210	Au-delà, nous contacter	On n'a pas l'habitude



## Prof des écoles : une rentrée au rabais...

**G**el des postes, gel des budgets et gel des salaires! Autoritarisme et mépris affichés par la Ministère de l'Education Nationale pour toute demande d'intersyndicale donnent le ton de cette rentrée 2017-2018. L'hiver sera long et vigoureux! Soyons-le aussi!

En effet la rentrée scolaire s'annonce dure pour les plus en difficulté-e-s. A la mi-juillet, manu militari, le gouvernement Macron et sa ministre du travail Mme Pénicaud ont supprimé les emplois aidés dans les entreprises et associations. Au sein de l'Éducation Nationale, ils sont fortement restreints : 50 000 contrats sont maintenus, c'est 20 000 emplois aidés en moins par rapport à l'année précédente.

Les concerné-e-s sont ceux qui sont déjà les plus en difficulté : les élèves ayant besoin d'un enseignement adapté. En effet, les AVS, indispensables au bon fonctionnement des classes, ne seront pas toujours renouvelé-e-s.

Le devenir de ces contrats aidés reste flou. Impossible de recruter dans l'avenir et les municipalités ne savent pas ce qu'il adviendra de ceux actuellement en poste. Pour défendre vos droits dans les écoles primaires, vous pouvez télécharger "le petit guide pratique pour les instits et les profs des écoles" à l'adresse suivante : <http://www.sudeducation.org/Petit-guide-pratique-pour-les.html>

## Segpa à Doullens : les suites

**N**ous attendions depuis début juillet d'être reçus par Monsieur le DASEN de la Somme afin d'être entendus au sujet de la situation déplorable dans laquelle se retrouvent les élèves de la Segpa de Doullens à la prochaine rentrée.

Après un été angoissant pour tous les élèves et professeurs concernés, la décision prise par l'administration de retirer un demi-poste de professeur des écoles persiste. Des élèves de Doullens ou des alentours, orientés en SEGPA sont contraints de s'inscrire dans la SEGPA de Domart-en-Ponthieu, à plus d'une demi-heure de transport de chez eux, faute de place à Doullens. De plus la SEGPA de Doullens se verra obligée de refuser tout nouvel élève en sixième et en cinquième, puisque le double niveau 6ème-5ème imposé par la restriction de poste compte aujourd'hui 16 élèves, ce qui est le maximum légal dans une classe de SEGPA.

Malgré les alertes lancées auprès du DASEN par les parents d'élèves, les enseignants et SUD éducation la décision consistant à imposer à 6 élèves de sixième orientés SEGPA un autre établissement de rattachement est maintenue. Ces enfants devront donc prendre un taxi quotidiennement pour être scolarisés loin de leur frères et sœurs, loin des structures médicales dont ils ont besoin (orthophoniste, psychologue, etc.) ainsi que de leur prise

en charge par le SESSAD de Doullens. Des enfants mais aussi des familles sont ainsi dans une grande détresse face à cette situation qui leur a été imposée avec des arguments qui ne nous conviennent pas. Pour convaincre les familles l'administration a eu recours à des appels téléphoniques insistants proposant aux parents d'élèves un choix injuste : soit plus d'une heure de taxi quotidien pour aller à Domart-en-Ponthieu en SEGPA, soit une intégration en classe type à Doullens. Ces enfants ne sont-ils pas déjà assez en difficulté ? Face à cette situation alarmante, voir malveillante pour les élèves, les arguments du DASEN et de l'inspectrice ASH qui nous ont reçu-e-s en audience aujourd'hui ont été purement logistiques et gestionnaires. La réouverture d'un poste de professeur des écoles tel qu'il existait en 2016/2017 a été refusée. Certains parents résistent et maintiennent l'inscription de leurs enfants à Doullens. Ces derniers seront donc en classes type, la seule proposition faite est alors d'attribuer peut être quelques heures supplémentaires aux professeurs des écoles pour prendre en charge ces élèves. Encore une fois la logique comptable passe avant tout !

**Pour une école réellement inclusive et démocratique, il est indispensable de garantir aux élèves et à leur famille une scolarité adaptée à leurs besoins.**